

Chronologie des accords de coopération entre le Maroc et la Tunisie 1999–2014

Voici la chronologie des accords de coopération signés entre le Maroc et la Tunisie entre 1999 et 2014:

20 septembre 1999. Signature, à Rabat, de plusieurs accords de coopération entre le Maroc et la Tunisie, à l'issue de la 7-ème session de la haute commission mixte. Il s'agit d'un accord de coopération relatif à la promotion et au développement de l'artisanat, d'une convention de coopération en matière de technologies de l'information, d'un accord de coopération entre le centre national des sciences et des technologies nucléaires de Tunis et le centre national de l'énergie, des sciences et des techniques nucléaires, d'un accord relatif à la production cinématographique commune, d'un accord de coopération entre la Radio-Télévision Marocaine et la Radio-Télévision Tunisienne.

18 octobre 1999. L'Union des Ecrivains du Maroc (UEM) et l'Union des Ecrivains Tunisiens (UET) signent, à Tunis, un accord de coopération en vertu duquel les deux parties s'engagent à échanger leurs expériences en matière de création culturelle et artistique, à en faire connaître les évolutions et à coordonner les efforts dans le cadre des colloques et forums arabes et internationaux.

6 décembre 1999. L'Office de Développement Industriel (ODI) et l'Agence tunisienne de Promotion de l'Industrie (API) signent, à Tunis, un accord-cadre de coopération pour impulser la promotion de projets industriels et favoriser la conclusion d'accords de partenariat entre les entreprises des deux pays.

17 décembre 1999. L'Ecole Nationale d'Administration (ENA) et l'Ecole Nationale Tunisienne d'Administration signent, à Rabat, un accord de coopération portant sur l'amélioration des relations d'échange dans les domaines de la formation, du perfectionnement ainsi que de la documentation et de la recherche.

26 janvier 2000. Signature, à Rabat, d'un accord de coopération en matière de la femme et de la famille entre le Maroc et la Tunisie, en vertu duquel les deux parties conviennent de promouvoir les échanges dans ce domaine, d'établir des mécanismes législatifs et institutionnels dans le cadre de l'intégration de la femme au processus du développement et d'instaurer des canaux d'échanges d'expériences en vue de mettre en place des banques de données et des réseaux de communication entre les différentes institutions.

13 juin 2000. Le Maroc et la Tunisie signent, à Tunis, une convention en matière d'habitat et d'urbanisme

3 juillet 2000. Le Maroc et la Tunisie signent, à Tunis, au terme des travaux de la deuxième session de la commission sectorielle mixte de coopération dans le domaine de la pêche, un accord en vertu duquel les deux pays s'engagent à donner une impulsion nouvelle à la coopération bilatérale dans les domaines de la formation, du partenariat, de la commercialisation des produits de la pêche et de la recherche scientifique en la matière.

Août 2000. La compagnie nationale Royal Air Maroc (RAM) et la compagnie aérienne Tunis Air signent, à Tunis, un accord de partenariat pour une alliance commerciale qui permettra aux deux compagnies de vendre leurs destinations respectives et au-delà.

21 septembre 2000. Le Maroc et la Tunisie signent, à Tunis, neuf accords de coopération, à l'issue des travaux de la 8-ème session de la grande commission mixte maroco-tunisienne. Il s'agit d'un protocole additionnel de la coopération diplomatique et consulaire, d'un accord portant sur le transport routier des personnes et des marchandises. Il s'agit également de trois accords de coopération respectivement dans les domaines de la sécurité, de l'administration territoriale, régionale et locale, ainsi que de la protection civile, de deux programmes d'exécution des accords respectivement dans les domaines des affaires sociales ainsi que de la promotion de la famille et de la femme et de deux accords de coopération dans les domaines de la protection de l'environnement, ainsi que de l'habitat et de l'urbanisme.

2 octobre 2000. Signature, à Tunis, d'un accord de coopération en matière d'habitat, s'inscrivant dans le cadre de la célébration de la journée arabe et mondiale de l'habitat, entre l'Agence nationale de lutte contre l'habitat insalubre (ANHI), l'agence tunisienne de réhabilitation et de rénovation urbaine et l'Agence jordanienne de l'habitat et de promotion urbaine.

5 octobre 2001. Le Maroc et la Tunisie signent, à Rabat, plusieurs accords de coopération, en marge des travaux de la 9-ème session de la haute commission mixte. Ainsi, les deux pays ont signé un accord de coopération judiciaire dans le domaine du statut personnel, un protocole d'accord pour la création d'une commission consultative maroco-tunisienne en matière civile (Justice), un programme d'exécution de coopération dans le domaine de l'éducation pour les années 2001-2002 et 2002-2003 et un programme d'exécution de coopération dans le domaine culturel pour les années 2002-2003.

Octobre 2001. Signature, à Casablanca, d'une convention de coopération entre la société royale d'encouragement du cheval (SOREC) et la société des courses hippiques de Tunisie.

Novembre 2001. Signature, à Tunis, d'un accord de coopération tripartite de soutien à l'innovation entre l'Office pour le Développement Industriel (ODI-Maroc), l'agence de promotion de l'industrie de Tunisie (API-Tunisie) et l'agence nationale française de valorisation et de recherche (ANVAR).

8 novembre 2001. Le Centre de Développement des énergies renouvelables (CDER) et l'agence nationale tunisienne des énergies renouvelables (ANER) signent, à Marrakech, un accord de coopération pour le renforcement de la coopération entre les deux pays dans les domaines des énergies renouvelables, de la maîtrise de l'énergie et des technologies propres.

28 décembre 2001 Le Maroc et la Tunisie signent, à Rabat, le programme exécutif de coopération dans les domaines de la jeunesse, de l'enfance et des sports, en application de l'accord bilatéral de coopération culturelle, technique et scientifique et des décisions de la haute commission mixte.

13 juin 2002. La 10ème session de la haute commission mixte maroco-tunisienne, tenue à Tunis, est couronnée par la signature, entre les deux pays, de plusieurs accords de coopération. Il s'agit d'un programme d'exécution de la coopération dans le domaine de la promotion de la femme et

de la famille pour les années 2003–2004, d'un programme d'exécution de la coopération dans le domaine de l'environnement, d'un accord de coopération scientifique et technique et d'un protocole d'accord dans le domaine de l'administration judiciaire.

18 juillet 2002. La Rabita marocaine de football amateur et son homologue l'Alliance tunisienne signent, à Rabat, un accord de coopération visant à développer, en particulier, le football amateur et élargir la pratique de cette discipline sportive dans les deux pays.

24 mars 2003. Les journées économiques maroco–tunisiennes, organisées à Casablanca, sont couronnées par la signature d'une série de protocoles d'accords de coopération, destinés à renforcer l'esprit de synergie et de complémentarité entre plusieurs régions économiques marocaines et tunisiennes.

19 juin 2003. Une convention de coopération et de partenariat est signée, à Rabat, entre le conseil de la région de Rabat–Salé–Zemmour–Zaer et la Wilaya de Tunis, visant à renforcer davantage la coopération entre les deux parties.

28 janvier 2005. La Tunisie et le Maroc signent, à Tunis, plusieurs accords de coopération dans les domaines technique, scientifique, de la recherche, des affaires religieuses, de la culture, de la jeunesse et des sports à l'issue des travaux de la 12–ème session de la Grande Commission mixte maroco–tunisienne. Ainsi, il a été procédé à la signature d'un programme exécutif pour la dynamisation de l'accord de coopération scientifique et technique concernant les normes, le contrôle de la qualité et la délivrance des diplômes d'homologation, conclu entre les deux pays le 13 juin 2002 à Tunis, d'un accord–cadre de coopération dans les domaines de la recherche et de l'enseignement supérieur agricole, d'un protocole de coopération dans le domaine des affaires religieuses, d'un accord de coopération dans le domaine de la recherche, des analyses et de l'expérimentation, d'un programme exécutif de coopération culturelle biennal (2005 et 2006) et d'un programme exécutif de coopération dans le domaine de la jeunesse et du sport pour les années 2005 et 2006.

1er Avril 2005. L'Agence nationale marocaine pour la Promotion de la PME (ANPME) et l'Agence tunisienne de Promotion de l'Industrie (API) signent, à Tunis, un protocole de coopération visant la création et le développement des PME dans les deux pays.

25 mai 2006. Le président de la chambre des conseillers, M. Mustapha Oukacha, signe, à Tunis, avec son homologue tunisien, M. Abdellah Kallel, un accord de coopération visant à développer la coordination entre les deux organes législatifs au sein des instances arabes et internationales.
Août 2006. Un protocole d'accord de jumelage entre la ville de Tan–Tan et la ville d'Ain–Draham (nord de la Tunisie) est signé à Tan–Tan, en vertu duquel les deux villes s'engagent à établir des relations riches et durables et à coopérer en matière de gestion et de gouvernance locale.

8 septembre 2006. Le Maroc et la Tunisie signent, à Rabat, plusieurs accords de coopération, à l'occasion de la tenue de la 13ème session de la Haute Commission mixte maroco–tunisienne. Il s'agit d'un mémorandum d'entente entre l'Office national des hydrocarbures et des mines (ONHYM) et l'Office national tunisien des mines (ONM) qui vise à promouvoir la coopération, à définir les secteurs prioritaires pour les deux parties et à diagnostiquer les outils de leur mise en œuvre, d'un accord de reconnaissance réciproque des certificats de conformité et d'un accord de coopération en matière de concurrence Il a été également procédé à la signature d'un programme

exécutif de l'accord de coopération dans le domaine de l'artisanat pour les années 2007–2009, d'un accord de coopération dans le domaine de la recherche scientifique et technologique, d'un programme de mise en œuvre de l'accord de coopération dans le domaine des affaires sociales 2007–2009, et d'un programme de mise en œuvre de l'accord de coopération dans le domaine touristique. Un accord de coopération a été également signé entre la société nationale de radiodiffusion et de télévision (SNRT) et l'Etablissement de la Radio et de la Télévision tunisienne (ERTT), qui vise à renforcer la coopération entre les deux établissements à travers l'échange de programmes radiophoniques et télévisés à caractère culturel, artistique, touristique, sportif et religieux ainsi que de programmes sur les deux pays. Un autre programme de mise en œuvre d'un accord de coopération dans le domaine des médias pour la période 2006–2008, a été également signé entre les deux gouvernements.

16 décembre 2006. Signature, à Tunis, d'une convention portant sur l'hébergement des étudiants marocains en Tunisie et ceux de la Tunisie au Maroc, l'échange de visites entre délégations estudiantines et l'organisation d'activités culturelles et sportives conjointes.

21 décembre 2006. Les chambres de commerce et d'industrie de Fès–Boulemane et de Tunis signent, à Tunis, un accord de jumelage visant le renforcement des relations bilatérales de coopération entre les deux institutions.

2 août 2007. Le Maroc et la Tunisie signent, à Tunis, un accord de coopération dans le domaine du transport maritime pour le développement des relations économiques et commerciales entre les deux pays, prévoyant la mise en œuvre d'un plan d'action commun en matière de transport maritime, des ports et de transport multimodal.

22 novembre 2007. La Tunisie et le Maroc signent, à Tunis, un accord "open sky", destiné à accompagner les changements intervenus dans le secteur du transport aérien international et à renforcer la coopération bilatérale dans ce secteur.

28 novembre 2007. Signature, à Tunis, d'une convention de coopération en matière de contrôle bancaire, entre Bank al Maghrib et la banque centrale de Tunisie.

22 février 2008. La 14-ème session de la Haute commission mixte maroco–tunisienne achève ses travaux, à Tunis, par la signature de huit accords de coopération entre les deux pays. Il s'agit d'un accord de coopération entre l'Agence Maghreb Arabe Presse (MAP) et l'Agence Tunis Afrique presse (TAP), d'un programme exécutif de coopération dans le domaine de la jeunesse et des sports visant essentiellement l'encouragement de la participation à toutes les manifestations et rencontres des jeunes dans les deux pays, outre l'intensification de la coopération au niveau des sélections nationales juniors, d'un accord de reconnaissance mutuelle des permis de conduire, d'un protocole de coopération dans les affaires religieuses au titre des années 2008 et 2009, d'un protocole de jumelage entre le Centre professionnel de la mécanisation maritime de Klibia et l'Institut de technologie des pêches maritimes d'Al Hoceima, ainsi qu'un accord de coopération dans le domaine de l'enfance et des personnes âgées.

12 septembre 2008. Signature, à Rabat, de trois mémorandums d'entente sur la coopération entre les centres techniques marocains et tunisiens, visant le renforcement du partenariat entre les centres techniques et la coordination des actions dans le cadre des programmes régionaux ou internationaux, en particulier les programmes européens de recherche et d'innovation.

29 octobre 2008. Signature, à Tunis, de deux conventions de coopération entre la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT) et les établissements de la radiodiffusion et de la télévision tunisiennes.

7 avril 2009. Les travaux de la 15-ème session de la Haute Commission mixte maroco-tunisienne s'achèvent, à Rabat, par la signature de trois accords de coopération et deux programmes exécutifs. Il s'agit d'un accord qui vise le renforcement de la coopération dans le domaine du tourisme, d'un accord qui porte sur la coopération entre le Haut-Commissariat au Plan et l'Institut tunisien de la compétitivité et des études quantitatives, et d'un accord de coopération qui concerne le domaine de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables. Il s'agit également de deux programmes exécutifs qui portent sur la coopération dans les domaines pédagogique et culturel, sur la période 2009-2011.

24 janvier 2010. Signature, à Tunis d'un mémorandum de partenariat et de coopération entre le ministère chargé de la Communauté marocaine résidant à l'étranger d'une part, et l'Association de la Maison de bienfaisance Mohammed V de Tunis et l'Amicale des travailleurs et commerçants marocains en Tunisie, d'autre part. Cet accord prévoit de fournir l'appui nécessaire à cette Association, notamment en matière de gestion et d'équipement, dans le but de l'ériger en "centre de rayonnement de la culture et de la civilisation marocaine et un outil efficace pour assurer l'accompagnement culturel et le soutien social aux Marocains établis en Tunisie".

25 septembre 2010. Signature, à Tunis, d'une convention entre le Royaume du Maroc et la république de Tunisie, relative à la coopération judiciaire en matière pénale.

22 juin 2011. Le Haut-Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération et l'Association "Ferhat Hachad pour les études historiques et recherches sociales", signent, à Rabat, une convention de coopération relative à la préservation de la mémoire commune dans les deux pays et des autres pays maghrébins.

15 juin 2012. Le Maroc et la Tunisie signent, à Rabat, plusieurs accords de coopération bilatérale, à l'issue des travaux de la 17ème session de la Haute commission mixte maroco-tunisienne. Il s'agit de six programmes exécutifs dans divers domaines, s'étalant sur les années 2012, 2013 et 2014, d'une convention et d'un mémorandum d'entente. Les six programmes portent sur la coopération entre les deux pays dans les domaines de l'enseignement, de la jeunesse et des sports, de la culture, des énergies, de l'artisanat et dans le secteur social. Les deux parties ont également signé une convention de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ainsi qu'un mémorandum d'entente en matière de ressources humaines.

9 Janvier 2013. Signature à Tunis du programme 2013 de l'Agence maroco-tunisienne de la jeunesse au siège du ministère tunisien de la Jeunesse et des sports. Le programme prévoit de nombreuses activités dédiées aux jeunes couvrant les domaines culturel, touristique, scientifique ainsi que l'échange d'expertises et d'expériences.

4 Février 2013. Signature à Rabat d'une convention de partenariat et de coopération pour l'amélioration de la gestion de la comptabilité entre la trésorerie générale du Royaume (TGR) et la direction générale de la comptabilité publique et du recouvrement de la Tunisie.

22 Novembre 2013. Signature à Tunis d'une convention de coopération entre la Caisse de dépôt et de gestion (CDG) et la Caisse des dépôts et consignations de Tunisie (CDC). Cette convention vise à renforcer la contribution des deux institutions aux chantiers de développement économique au Maroc et en Tunisie et à promouvoir l'échange des expériences dans le domaine des investissements et du financement des projets.

19 Mars 2014. Signature à Rabat du programme 2014 de l'Agence maroco-tunisienne de la jeunesse au terme des travaux de la 26ème session de l'organisation maghrébine, tenue au Maroc du 17 au 19 mars 2014. Ce programme 2014, qui vise à améliorer la qualité des services rendus par l'Agence, porte notamment sur l'échange de visites de délégations de jeunes entre les deux pays, l'élargissement de la base des bénéficiaires et la diversification des activités.

8 Mai 2014. Signature à Tunis de deux procès-verbaux relatifs à "la commission élargie de la coopération Tunisie-Maroc dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique" et à "la commission mixte chargée de l'échange des étudiants". Les deux parties ont convenu d'organiser alternativement les sessions des colloques des présidents des universités qui constituent un espace participatif d'échange des expertises et d'amélioration de la qualité de la formation et l'harmonisation des systèmes de l'enseignement supérieur des deux pays.